

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGA – Patrimoine public et
environnement-Stratégie foncière et
immobilière
Numéro : 2026 - D - 196

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC DE GRANDANGOULEME DE LA
PARCELLE CADASTREE AI 245 COMMUNE DE
SAINT-MICHEL DANS LE CADRE DE LA MISE
EN ŒUVRE D'UN INVENTAIRE PISCICOLE**

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attribution du Conseil au Président,

Vu, l'arrêté n°027 en date du 05 mai 2026 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Pascal MONIER, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées,

Considérant que l'Office Français de la Biodiversité a confié à la société SCE Aménagement et Environnement, les prestations scientifiques pour la mise en œuvre d'un inventaire piscicole,

Considérant que la société SCE a demandé l'autorisation de réaliser la prestation sur une parcelle appartenant à GrandAngoulême,

DECIDE

Article 1^{er} : Est autorisée l'autorisation d'occupation de domaine public de GrandAngoulême par la société SCE Aménagement et Environnement, située 4 rue René Viviani à Nantes, pour occuper la parcelle cadastrée AI 245 située commune de Saint-Michel sur le cours d'eau La Charreau, afin de mettre en œuvre un inventaire piscicole.

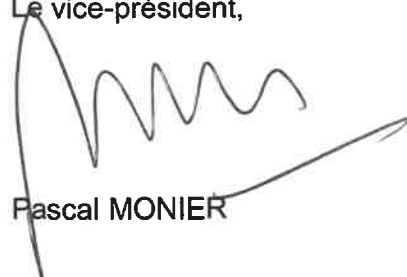
Article 2 : La présente autorisation d'occupation est consentie à titre gracieux entre le 1^{er} mai et le 30 octobre 2026.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de la communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le

01 JUIL. 2026

Par délégation,
Pour le président,
Le vice-président,


Pascal MONIER

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 01 JUIL. 2026
Publié ou notifié,
Le

01 JUIL. 2026